

Madame la Présidente,

**En premier lieu**, les représentants élus de **Solidaires Finances Publiques** souhaitent fermement réitérer leur demande de veiller à transmettre les documents préparatoires aux réunions des divers comités sociaux dans un délai moins restreint, offrant un temps suffisant de préparation aux membres y participant, ce qui permettrait ainsi un dialogue social plus qualitatif.

Nous comprenons certaines contraintes liées à des emplois du temps de fin d'année relativement chargés, mais estimons qu'il est anormal de transmettre pendant les vacances scolaires et même la veille d'un jour férié, les documents nécessaires à la tenue de la réunion de ce 07/11/2023, qui intervient pour rappel le lendemain d'une « rentrée des classes ».

**Solidaires Finances Publiques** propose que l'envoi de ces documents puisse être réalisé lors de l'envoi de l'ordre du jour pour certains et au fil de l'eau pour les autres. Au cas d'espèce, les points 1 et 2 de l'ordre du jour de cette réunion auraient pertinemment pu être transmis concomitamment à la communication de l'ordre du jour, soit 15 jours en amont.

**En second lieu**, par courriel du 12/10/2023, la secrétaire de la FS vous a fait parvenir une demande émanant des représentants élus de **Solidaires Finances Publique** portant sur l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance d'un point budget, d'un point sur le projet Euralliance et sur la Mobilitech. Or, l'inscription des deux derniers points a été refusé au motif que ces derniers seraient examinés ultérieurement lors de prochaines séances de la FS .

Or, un tel refus est en contradiction avec l'article 88 du décret n° 2020-1427 du 20/11/2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État. Cet article dispose que « *L'acte portant convocation du comité social d'administration fixe l'ordre du jour de la séance. Les questions entrant dans la compétence du comité dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel sont inscrites dans cet ordre du jour* ».

Aussi, **Solidaires Finances Publiques** souhaite malgré tout, que le point portant sur le projet de La madeleine soit abordé malgré le refus initial et manifestement illicite. Des réunions se sont tenues, de nombreuses propositions ont été faites, les travaux devront être réalisés rapidement pour le déménagement en février 2024. Dès lors, au vu de ces motifs, nous souhaitons connaître l'avancée

du projet et les modifications que vous comptez apporter au projet initial soumis à l'ensemble des agents de La Madeleine.

En ce sens, nous souhaitons également obtenir la communication du compte rendu du groupe de travail du 03/10/2023 et un éventuel retour de votre part s'agissant des inquiétants faits relatés dans les documents que les membres de **Solidaires Finances Publiques** vous ont transmis le 20/10/2023 s'agissant des conditions d'occupation du bâtiment Euralliance en 2015-2016.

**Le premier point que vous proposez à l'ordre du jour consiste en la présentation du DUERP 2023 et du PAP 2023.** Sur ce point, nous tenons à souligner l'absence de lisibilité du document qui sera diffusé aux agents. Des évolutions avaient été annoncées sur ce sujet avec la mise en place du nouvel outil PREVACTION. Auriez-vous des informations quant à son élaboration et une éventuelle mise en place ?

Avant d'évoquer certaines problématiques relevées dans le DUERP et le PAP, **Solidaires Finances Publiques** vous fait part de son étonnement quant à l'absence, sur le site de notre direction, de document de suivi du PAP relatif à la période 2021-2022. Selon nous, il est regrettable de ne pas connaître le bilan des suites données au DUERP de l'année précédente avant d'envisager de nouvelles mesures pour l'année en cours.

– Concernant le risque lié à l'activité physique, de nombreux agents se plaignent de douleurs dorsales liées au port de charges lourdes. Le recours à la médecine de prévention permettant l'acquisition de matériel adapté n'est pas systématique. Sur ce sujet, **Solidaires Finances Publiques** estime qu'il pourrait être intéressant de proposer aux agents une période d'essai de ce matériel préalablement à tout achat. En effet, certains agents réalisent parfois que le matériel remis sur préconisation médicale, notamment des sièges ou des souris, s'avère au final ne pas répondre à leurs attentes.

– Concernant les charges de manutention, si la formation aux gestes et postures reste utile, **Solidaires Finances Publiques** souhaite que l'ensemble des sites soit muni de matériel adéquat (diable, chariot adapté aux charges lourdes) limitant ainsi les risques de blessures et douleurs dorsales.

– Concernant le télétravail en plein essor, **Solidaires Finances Publiques** estime non-négociable que l'ensemble des agents qui le souhaitent soient équipés de matériel adapté et similaire à celui présent « au bureau ». Selon nous, quand il s'agit de réduire les surfaces de travail en mode flex office et de faire des économies d'énergie, notre ministère ne se prive pas de diffuser des notes sur la nécessité de repenser l'environnement et le mode de travail afin de pouvoir supprimer des m<sup>2</sup> en soulignant les vertus du télétravail. Cette hypocrisie doit cesser !

– Concernant les risques psychosociaux, les agents évoquent des difficultés de plus en plus contraignantes dans l'exercice de leurs missions avec un accroissement incessant de la charge de travail (objectifs en hausse, CSP d'appropriation, fiches multiples à servir, etc.), des contraintes de temps pas toujours maîtrisables (irrégularités dans l'approvisionnement des fiches 3909) et une fiscalité de plus en plus complexe. Tous ces phénomènes concomitants rendent le travail plus pénible et participent au découragement des agents.

Pourtant, à la lecture du PAP, **Solitaires Finances Publiques** n'a pas relevé de proposition claire et ambitieuse permettant de lutter contre cet état de fait. Les formations RPS semblent presque absentes du PAP ... Il est grand temps de prioriser le bien être des agents et leur sentiment d'être reconnus à leur juste valeur !

– Concernant la proposition d'instaurer une journée hebdomadaire de présence obligatoire dans les services afin d'en améliorer la cohésion, **Solitaires Finances Publiques** s'interroge sur la pertinence d'une mesure globale qui ne prendrait pas en compte les spécificités de chaque service. Remplir les services de leurs agents une fois par semaine sans objectif préalablement défini nous semble même contre-productif (nuisances sonores, chef de service ne pouvant recevoir tout le monde, contrainte sur les emplois du temps). A contrario, **Solitaires Finances Publiques** estime très bénéfique l'organisation, de temps en temps et par demie-journée, de réunions de mutualisation ou d'échanges dans chaque service, assorties d'un moment de convivialité (petit-déjeuner ou autre).

**Le deuxième point que vous proposez à l'ordre du jour** consiste en la présentation de la récente note portant sur la sécurité des vérificateurs.

– Concernant les nouveaux véhicules de service, **Solitaires Finances Publiques** a pris note de leur arrivée sur certains sites, mais souhaite savoir si in fine tous les sites de la Dircofi en seront pourvus comme annoncé dans les mesures gouvernementales. Au cas particulier, nous souhaitons également savoir s'il est prévu de déployer l'un des deux véhicules de la direction sur le site de la Madeleine afin de grandement en faciliter l'usage.

Au surplus, **Solitaires Finances Publiques** souhaite connaître quel type de formation ou de documentation va être mise en place à destination des agents souhaitant utiliser les véhicules électriques (conduite sur boîte automatique, précautions particulières à prendre, capacité de charge, mise à disposition de bornes de recharges ou non, utilisation de cartes, etc.). L'utilisation de ces véhicules de services garantirait un anonymat des agents sous réserve d'en faciliter l'accessibilité et leurs conditions d'utilisation.

– Concernant la nouvelle grille d'analyse risque (GAR CFE), **Solitaires Finances Publiques** souhaite savoir si cette dernière revêtira un caractère obligatoire ou sera-t-elle à compléter au cas par cas selon la typologie des dossiers ? Selon nous, systématiser sa complétion en l'absence de tout comportement anormal du contribuable serait perçu comme une contrainte supplémentaire par les agents plutôt qu'une avancée significative quant à leur sécurité.

– Concernant les avis de vérification 3927, **Solitaires Finances Publiques** souhaite que les agents puissent mettre en valeur les nouvelles mentions portées sur la 3927 en les soulignant par exemple ou en les mettant en caractère gras.

– Concernant le principe de la tolérance zéro, **Solitaires Finances Publiques** souhaite un renforcement de l'indispensable implication de la hiérarchie dans le processus. L'agent doit être fortement invité par ces derniers à leur faire part de tout signe, même anodin, et ce sans restriction, afin d'éviter une dégradation de la situation. Les agents nous ont fait part à plusieurs reprises par le passé, d'un découragement suite à l'absence de considération de leur hiérarchie sur la gravité des

faits évoqués. **Solidaires Finances Publiques** souhaite qu'aucune fiche de signalement ne soit minimisée et qu'un accompagnement réel des agents soit réalisé avec une remontée systématique de ces fiches pour leur prise en charge sérieuse. L'opportunité de saisir une fiche de signalement doit être de la seule responsabilité de l'agent qui a vécu la situation conflictuelle, il doit avoir le plein soutien de sa hiérarchie qui avisera avec la direction des suites à donner.

– Concernant la diffusion des mesures visant à renforcer la sécurité des agents, **Solidaires Finances Publiques** encourage de nouveau le fait qu'elles soient évoquées lors des réunions de service et que l'ensemble de la documentation soit accessible dans un dossier spécifique.

Concernant **le troisième point à l'ordre du jour** consistant à la présentation du rapport annuel de la médecine de prévention 2022.

**Solidaires Finances Publiques** fait préalablement remarquer que le rapport annuel fait état d'une situation de mal être des agents sur le site de Rouen pour lesquels des visites médicales ont été réalisées à la demande de l'administration. Le rapport du médecin corrobore les alertes que nous vous avons fait remonter sur ces services. Il est fort dommage que vous n'en ayez pas tenu compte en temps voulu.

– Concernant les visites médicales occasionnelles à l'initiative de la direction qui sont au nombre de 15 (pages 6, 9 et 10 du rapport), **Solidaires Finances Publiques** souhaite connaître le contexte dans lequel elles ont été organisées et quels agents ont été concernés.

– Concernant les demandes d'aménagement de poste proposées par la médecine du travail, **Solidaires Finances Publiques** souhaite savoir si ces préconisations sont toujours suivies et si un retour au médecin est systématiquement réalisé. À la lecture du rapport, cela ne semble pas être toujours le cas. Comme le souligne le médecin de prévention, les retours des fiches de visites doivent être systématiques et le refus de leur inscription doit être discuté en FS.

– À l'instar du DUERP, le rapport fait état d'un mal être au sein de plusieurs brigades, avec une ambiance de travail dégradée, des conflits de valeurs, une perte de sens au travail, une perte d'autonomie et d'importants conflits avec les chefs de services. La charge de travail est jugée trop importante avec un manque de reconnaissance impactant les agents et contribuant à la dégradation des charges de travail. Les conséquences sur la santé des agents sont réelles et se manifestent par des troubles du sommeil, des symptômes émotionnels pouvant conduire au burn out.

**Solidaires Finances Publiques** considère qu'il est de votre devoir en tant qu'employeur de veiller au bien être au travail des agents placés sous votre responsabilité et que vous devez tout mettre en œuvre pour leur permettre d'assurer leur travail dans un cadre serein. Nous vous avons alertés sur les situations de mal être au travail sans que cela soit pris au sérieux. **Solidaires Finances Publiques** s'interroge sur les mesures mises en œuvre pour reconnaître la compétence et l'investissement des agents.

**Le quatrième point à l'ordre du jour** concerne le point budget et projets à financer. **Solidaires Finances Publiques** prends note du solde disponible de 9 709,69 € et des devis établis au titre des

différentes propositions des représentants du personnel lors de la séance précédente. Nous présenterons nos observations en cours de séance.

Concernant **le cinquième point à l'ordre du jour** relatif au tableau de suivi des AT au cours de l'année écoulée, **Solidaires Finances Publiques** souhaite savoir, si l'agent ayant établi la fiche de signalement a bénéficié d'un retour de la direction sur les suites données.

### **Questions diverses**

– Le lundi 06/11/2023 a eu lieu un comité de suivi du plan d'actions relatif à la protection et sécurité des agents. La direction générale souhaite expérimenter un nouvel outil numérique de signalement et de traitement des événements indésirables impactant les agents de la DGFIP en contact avec les usagers. La Dircofi Nord a été sélectionnée comme direction expérimentatrice de ce nouvel applicatif. **Solidaires Finances Publiques** regrette l'absence d'implication des représentants du personnel dans la chaîne de traitement. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce sujet ?

– Enfin, **Solidaires Finances Publiques** trouve inacceptable que le règlement intérieur régissant le déroulement des comités sociaux n'ait toujours pas été rédigé. Ce point devait figurer à l'ordre du jour puis a été retiré sans plus d'explications. Nous souhaitons savoir ce qui empêche une fois de plus la mise en place du règlement intérieur définitif afin de mettre fin à **cette farce** qui n'aura que trop duré.